

ÉLECTIONS À LA C.A.P.A. VOTEZ PAR CORRESPONDANCE AVANT LE 11 JANVIER



Conseillers Principaux d'Éducation



SNES - FSU
Syndicat National des
Enseignements de
Second degré

Les CPE dans la tourmente

Depuis 3 ans notre profession subit une attaque sans précédent : chaque année, 500 départs à la retraite pour seulement 200 nouveaux collègues recrutés. Le déficit se creuse à une vitesse vertigineuse. Tout porte à croire que notre profession doit être liquidée.

Dans notre académie, l'insuffisance (voire l'indigence) des recrutements laisse de trop nombreux postes vacants après mouvement intra-académique (3 pour le seul mouvement 2009), malgré la suppression – injustifiable et proprement scandaleuse-, de plus de 40 postes depuis 3 ans ! Des collèges récemment construits n'ont toujours pas de poste de CPE (Saint-Zacharie et Roquefort-les-Pins) et certains lycées avec internat (Le Muy et Valdeblorre) sont scandaleusement sous dotés.

Le potentiel de remplacement a chuté de 28% cette année ; la majorité des TZR est affectée à l'année. Le recteur fait le choix d'assurer nos remplacements par des A.E.D. non qualifiés au détriment de la qualité du Service public d'éducation.

Dans ces conditions, l'administration présente depuis maintenant 3 ans un projet de redéploiement, contesté depuis le début par le SNES-FSU et le SNUEP-FSU, qui consiste simplement à répartir la pénurie. Les vies scolaires sont dans la tourmente et plus du tiers des collègues demande leur mutation.

Pourquoi voter pour le SNES-FSU et le SNUEP-FSU ?

Face à la tourmente, le SNES et les syndicats de la FSU sont notre plus sûr soutien : majoritaire dans toutes les CAPA, majoritaire dans l'ensemble des CAPN, y compris celle des CPE (5 élus sur 8), le SNES est le seul véritable porte-parole des personnels du second degré face au recteur et face au ministre. Qu'il s'agisse de défendre des enjeux relatifs à la Fonction publique dans son ensemble, des recrutements et des postes, des questions de revalorisation salariale, du sens et de l'identité mêmes de notre métier, etc., c'est bien le SNES et les syndicats de la FSU que l'État-employeur trouve sur son chemin à chaque fois qu'il entreprend de faire payer à ses fonctionnaires et au Service public d'éducation le prix de ses choix politiques et de ses turpitudes budgétaires.

Fort de cette légitimité et de la confiance maintes fois réitérée, à chaque élection, par les personnels d'éducation, d'orientation comme d'enseignement, il présente à nos suffrages des candidats qui épauleront les collègues dans chacune des échéances administratives les concernant : qu'il s'agisse de promotion de grade ou d'échelon, de l'attribution de congés de formation, de postes adaptés, d'opérations de mutations, etc., les élus SNES/SNUEP mettront au service de tous et de chacun leur expertise, leur expérience et leur énergie en assurant :

- conseil et information avant les instances paritaires ;
- défense des dossiers individuels, vigilance quant à l'équité et la régularité des décisions prises lors des instances ;
- communication des décisions et le cas échéant suivi personnalisé après les instances.

Le 11 janvier 2010, le seul vote qui fera sens en envoyant au recteur comme au ministre un message sans ambiguïté sera bien le vote SNES-FSU.



SNUEP - FSU
Syndicat National de
l'Enseignement
Professionnel



FSU
Fédération
Syndicale Unitaire

Avant le lundi 11 janvier :
une voix pour le SNES-FSU et le SNUEP-FSU,
c'est une voix pour les personnels !



ÉLECTIONS À LA C.A.P.A. DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

À la pointe du combat avec le SNES-FSU et le SNUEP-FSU : Au niveau national

Les acquis d'hier, d'aujourd'hui et de demain : le SNES s'est battu et a obtenu : la circulaire de 1982 ; la revalorisation de 1989 ; la circulaire de 1996 sur l'organisation du service de vacances ; les 35 heures en 2002 ; une réglementation claire définissant les astreintes pour les personnels logés.

Plus récemment : une augmentation significative (du simple au double) du nombre de promotions à la hors classe depuis 2008 ; la prime d'entrée dans le métier (1500 euros en 2 fois) depuis la rentrée 2008 ; la revalorisation de l'H.S.E. dans le cadre de l'accompagnement éducatif ; la réouverture du concours interne pour 2010.

À la demande du SNES, l'équipe de clinique de l'activité du Laboratoire de Psychologie du Travail et de l'Action du CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) mène une recherche sur le métier. Son rapport tombe en 2008, il est sans appel : "...c'est le professionnel (le CPE) qui est l'expert de son métier, y compris face à une hiérarchie trop souvent prescriptive."

Le SNES a été à l'initiative du combat face au ministre et au recteur contre la remise en cause du paritarisme.

Pourquoi de nouvelles élections ?

Un collègue élu commissaire paritaire hors-classe a obtenu une mutation ; la vacance de ce siège et l'application de la réglementation imposent une nouvelle élection le lundi 11 janvier 2010.

Au niveau académique

À la différence des autres syndicats, nous avons toujours eu un positionnement clair sur la question des redéploiements de postes. Au lieu de les accompagner, nous avons toujours défendu la position qu'il n'y avait aucun surnombre de CPE dans l'académie de Nice et qu'il était inadmissible d'ouvrir un établissement sans création de poste de CPE.

Le SNES est le seul syndicat qui se soit battu pour l'injection dans le projet de mouvement intra de tous les postes disponibles afin de permettre au plus grand nombre de collègues de muter (la non injection du poste du lycée J. Aicard à Hyères a privé des collègues de possibilité de mutation).

Le SNES organise tous les ans des stages de formation syndicale dans les Alpes-Maritimes et dans le Var.

Nous publions régulièrement des bulletins contenant l'ensemble des actualités de la catégorie et mettons en ligne le compte rendu des travaux des CAPA et groupes de travail.

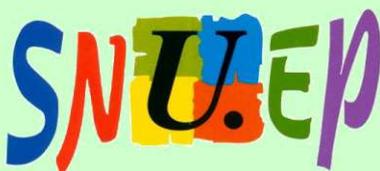
Une permanence CPE est assurée dans nos locaux de Nice et de Toulon le jeudi matin afin de répondre à vos questions.

Avec le SNES-FSU et le SNUEP-FSU les CPE revendiquent :

- le respect et le renforcement de la spécificité de notre métier, de nos missions, du statut, de notre appartenance aux équipes pédagogiques et éducatives. Refus absolu de toute dérive vers l'équipe de direction ou vers des fonctions de DRH ;
- une application effective de la réduction du temps de travail (35 heures toutes activités confondues) par la création de postes dans tous les établissements et des recrutements dans l'objectif d'un CPE pour 250 élèves ;
- une formation continue qui réponde aux attentes des personnels ;
- des personnels en nombre suffisant dans les vies scolaires avec un statut d'étudiant surveillant ;
- l'accélération et l'amélioration de l'avancement ; pour une hors-classe transformée en fin de carrière pour tous avec, dans l'immediat, le retour à un barème national équitable et transparent ;
- l'alignement de l'indemnité forfaitaire d'éducation sur l'ISOE ;
- une agrégation d'éducation permettant une perspective de carrière et un corps d'inspection spécifique issu de la catégorie ; une double notation dont la partie pédagogique serait évaluée par ce corps d'inspection spécifique.
- des décharges de service pour les collègues exerçant en zone difficile ;
- la fin des affectations à cheval sur plusieurs établissements.

Qui élisez-vous le lundi 11 janvier ?

En votant SNES, SNUEP le mardi 5 janvier, vous élisez vos « commissaires paritaires ». Ce sont comme vous des collègues en activité dans les établissements, qui sont vos représentants face au recteur. Tout au long de l'année, de la fin août jusqu'au 14 juillet, ils sont très régulièrement amenés à suivre vos dossiers de notation, d'avancement, de promotion, vos demandes de mutation, de formation, de reconversion. Dévoués et disponibles, ils vous informent, vous conseillent et vous épaulent. Tenaces, expérimentés, formés et compétents, ils n'hésitent pas, pour vous défendre, à discuter pied à pied face à l'administration pour garantir l'équité et la transparence dans toutes les opérations de gestion.



Attention : ceci n'est pas un bulletin de vote. Pour voter, utiliser un bulletin de vote sans rature ni rajout.